



Dimanche 10 mai 2026
VIDE GRENIER
du Comité des Fêtes de Lepuix

57 Rue de la Charrière à Lepuix de 6h à 17 h

Pour les exposants, remplir le bulletin d'inscription et l'envoyer, accompagné:

- du règlement (chèque libellé à l'ordre de: Comité des Fêtes de Lepuix)
- d'un chèque de caution de 10 €
- de la photocopie d'une pièce d'identité

à: Philippe Kibler – 52, rue de l'église 90200 LEPUIX Tél: 06.73.15.09.55

Le tarif des emplacements (5 ml) est fixé à 10 € l'unité

Organisateur : Association COMITE DES FÊTES DE LEPUIX

Adresse : 11 rue de l'église – 90200 LEPUIX

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique

se déroulant le 10 mai 2026

à Ville : LEPUIX

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

*Ci joint, le règlement de € pour (nombre) emplacement(s)
le chèque de caution de 10 € et la photocopie de la pièce d'identité*

Signature

VIDE-GRENIERS DU COMITE DES FÊTES DE LEPUIX

Dimanche 10 mai 2026

REGLEMENT

Article 1 : Le 1er vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes de Lepuix, se déroulera sur les parkings de la salle des fêtes communale et des ateliers municipaux de la commune de Lepuix rue de la Charrière.

Il est ouvert aux particuliers ou associations (loi 1901) qui pourront vendre des objets qu'ils possèdent en toute propriété.

La vente d'armes en état de fonctionner, d'animaux ou de tous produits illicites est interdite.

Les stands de boissons, restauration ou pâtisseries sont exclus puisque réservés à l'organisation.

En aucun cas la société organisatrice ne pourra être tenue comme responsable de la provenance ou de la qualité des produits vendus.

Article 2 : Les emplacements, d'une longueur de 5 ml, sont à réserver au prix de 10 € l'unité. Un maximum de 3 emplacements sera autorisé par réservation.

L'inscription ne sera effective qu'après réception de la fiche d'inscription dûment renseignée, d'une photocopie recto verso de la carte d'identité et du règlement correspondant au montant de la réservation + un chèque de caution de 10 € et une enveloppe timbrée à l'adresse de l'exposant.

Aucun emplacement réservé à l'avance ; ils seront occupés dans l'ordre d'arrivées des exposants.

La date limite des réservations est fixée au 3 mai 2026

Les emplacements seront attribués en fonction de la date de réservation.

Une confirmation de réservation sera envoyée par e-mail (si renseigné sur la fiche)

Article 3 : L'installation des stands devra se faire entre 6 h et 7 h 30.

La circulation, autre que les véhicules de l'organisation et des riverains, sera interdite après l'installation des exposants (de 7h30 à 17 h00).

Le démontage des stands ne pourra débuter qu'à partir de 17h00.

A la fin de la journée, chaque exposant devra laisser l'emplacement tel qu'il l'a trouvé.

Le chèque de caution de 10 € sera rendu à 17 h après vérification de l'emplacement.

Article 4 : Conditions sanitaires

Les exposants devront se soumettre aux conditions sanitaires en vigueur le jour du vide-greniers

Article 5 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte casse, ou toute dégradation de matériel ou objets exposés ainsi qu'en cas d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leurs manipulations, leurs installations avant, pendant et après la manifestation.

Article 6 : La participation à ce vide-greniers implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement intérieur.

Article 7 : En cas de conditions climatiques exceptionnelles, de refus administratif ou de quelconque empêchement majeur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les réservations seront entièrement remboursées.